

**Association intercommunale ORPC du district de
Lavaux-Oron**
Procès-verbal d'assermentation
Législature partielle 2016 – 2021

Le Conseil intercommunal de l'Association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron composée des Communes de Belmont-sur-Lausanne, Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Essertes, Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Lutry, Maracon, Montpreveyres, Oron, Paudex, Puidoux, Pully, Rivaz, Saint-Saphorin (Lavaux), Savigny et Servion, convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni jeudi 14 juin 2018 à 20h00, à Forel (Lavaux), afin de procéder :

- 1. à l'assermentation du Conseil intercommunal**
- 2. aux opérations statutaires**
- 3. à l'assermentation des membres du Comité de direction**

A l'heure indiquée, la séance est ouverte par M. le Préfet qui préside les opérations.

Il rappelle le cadre légal et s'assure que tous les délégués ont été désignés par les conseils et municipalités des communes. Il déclare donc être en mesure de procéder à l'assermentation des délégués.

1. Assermentation du Conseil intercommunal

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil intercommunal.

M. le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel des délégués des communes.

A l'appel de son nom, chaque délégué solennise la promesse. Il est de ce fait installé en qualité de membre du Conseil intercommunal de l'association pour entrer immédiatement en fonction jusqu'à la fin de la législature 2016-2021.

Nombre de membres convoqués : 34

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres assermentés : 34, dont M. Peter Weier, suppléant

2. Opérations statutaires

En préambule, M. le préfet désigne comme secrétaire provisoire Mme Laurence Thabuis.

Il fait appel aux scrutateurs provisoires : Mme Cécile Dillner-Reichen et M. Patrick Sutter.

Election du Président du Conseil intercommunal pour un an

- ***Election tacite :***

Un seul candidat est présenté pour pourvoir le poste de Président.

Est élu M. Christophe Rebetez (de la Commune d'Oron) et applaudi.

Election de la secrétaire du Conseil pour le reste de la législature 2016-2021

- ***Election tacite :***

Une seule candidate est présentée pour pourvoir le poste de la secrétaire du Conseil intercommunal.

Est élue Mme Laurence Thabuis et applaudie.

Selon l'art. 11 des statuts, la Commune dont est issu le Président désigne un nouveau délégué pour la durée de la législature. Il s'agit de M. Pierre-Vincent Baechler suppléant. Ce dernier étant absent, il ne peut pas être assermenté.

Le Préfet donne ensuite la parole au Président du Conseil intercommunal nouvellement élu pour la suite de l'ordre du jour.

Election du vice-Président

M. Roger Cordey est élu à une large majorité.

Election de deux scrutateurs

Mme Cécile Dillner-Reichen et M. Patrick Sutter sont élus à une large majorité.

Elections des membres du Comité de direction

Les candidats suivants sont élus à une large majorité :

Chevallaz Jean-Marc	Municipal	Pully	COPIL
Conne Jean-Michel	Syndic	Chexbres	COPIL
Duggan Kilian	Municipal	Lutry	
Fontannaz Gérald	Municipal	Paudex	
Galley Roland	Municipal	Jorat-Mézières	
Greiner-Meylan Nathalie	Municipale	Belmont-sur-Lausanne	
Métraux Daniel	Municipal	Savigny	COPIL
Richard-Martignier Danielle	Municipale	Oron	COPIL
Serex Jean-Claude	Syndic	Maracon	COPIL

Election du Président du Comité de direction

- ***Election tacite :***

Un seul candidat est présenté pour pourvoir le poste de Président du Comité de direction.

M. Jean-Marc Chevallaz est élu et applaudi.

3. Assermentation des membres du Comité de direction

M. le Préfet constate que le Président a procédé à l'élection des huit membres du Comité de direction de l'association et à celle du Président de cette autorité.

M. le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, M. le Président et chaque membre du Comité de direction solennisent la promesse. Les membres du Comité de direction sont ainsi installés pour entrer immédiatement en fonction pour la législature 2016-2021.

Ce sont :

Président :

Chevallaz Jean-Marc

Membres du comité de direction :

Conne Jean-Michel

Duggan Kilian

Fontannaz Gérald

Galley Roland

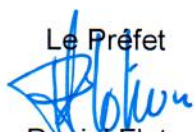
Greiner-Meylan Nathalie

Métraux Daniel

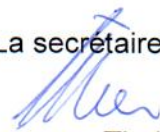
Richard-Martignier Danielle

Serex Jean-Claude

Le Préfet donne ensuite la parole au Président du Conseil intercommunal qui s'empresse de la transmettre à M. Jean-Marc Chevallaz pour une allocution.

Le Préfet

 Daniel Flotron



La secrétaire

 Laurence Thabuis